Vieilles maisons et logements neufs

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **12 (1939)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-121015

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

tations à l'école, le chemin des écoliers ne traversera aucune artère de circulation importante.

Total : trente-trois écoles à 3000 mètres carrés = 100,000 mètres carrés (soit un mètre carré par habitant).

b) Une école primaire par 5000 habitants, construite de préférence selon le système des pavillons mais accompagnée surtout d'une grande salle de gymnastique et d'une place de sport de 10,000 mètres carrés avec emplacement pour piste de course, engins fixes, jeu de football ou basketball, tennis, etc. La salle et les terrains seront utilisés de jour par les écoliers et le soir par les adultes habitant les quartiers environnants.

Total : vingt écoles primaires à 10,000 mètres carrés = 200,000 mètres carrés (soit deux mètres carrés par habitant).

c) Les écoles secondaires, techniques ou commerciales et les hautes écoles présentent un cas particulier. Elles peuvent se contenter de quelques salles de gymnastique à proximité directe, à condition d'être liées administrativement aux stades municipaux, car la culture physique et l'athlétisme doivent être inscrits au programme de chaque étudiant.

Trois stades municipaux à 100,000 mètres carrés = 300,000 mètres carrés ou un stade de 300,000 mètres carrés (soit 3 mètres carrés par habitant).

Total général : 600,000 mètres carrés pour les emplacements scolaires d'une ville de 100,000 habitants.

●

Ce programme doit et peut être réalisé par des édiles éclairés ou par un groupe de citoyens suffisamment tenaces pour ne pas se laisser rebuter par les difficultés sans nombre qui se dressent toujours devant ceux qui voient un peu plus loin que le moment présent. Nos villes de la Suisse romande possèdent des pédagogues réputés qui attirent toute une jeunesse studieuse de l'étranger. Nos architectes et ingénieurs sont d'une compétence reconnue. Ce qui nous manque, c'est la foi et l'enthousiasme pour réaliser ce que d'autres moins qualifiés, mais plus décidés, exécuteront et exécutent déjà.

Hl.

VIEILLES MAISONS ET LOGEMENTS NEUFS

Au moment où le problème de la haute ville se pose définitivement à nos édiles, il semble utile de montrer que les partisans du projet officiel qui subit actuellement des attaques parfois fort peu objectives savent reconnaître la valeur de certaine restauration.

Le maintien de certains taudis ou celui de bâtiments ayant une valeur encore évidente représentent actuellement la divergence la plus marquée entre les partisans du projet et ceux qui le combattent.

Les confrères qui ont mis à disposition les documents ci-après voudront bien nous excuser de placer leurs travaux sous le signe de la polémique. Ils sont entièrement hors de cause et ce qui précède représente simplement l'opinion du rédacteur.

●

Qu'il nous soit permis toutefois, avant de donner les notices qu'ils nous ont obligeamment communiquées, de faire quelques critiques personnelles sur la restauration de ces deux bâtiments remarquables.

Pour les deux immeubles, rue de l'Hôtel-de-Ville 16 et rue du Soleil-Levant 6, les architectes ont procédé avec tout le respect dû à l'architecture, au site et aux traditions des lieux. Pour l'**Hôtel-de-Ville 16,** les architectes se sont permis certaines audaces qui leur ont parfaitement réussi parce qu'ils sont restés dans l'esprit du problème ; la solution de l'entrée montre que le formalisme n'a pas bridé la conception architecturale. Pourquoi faut-il, hélas ! que les lucarnes défigurent la toiture ? Nous soupçonnons là un propriétaire exigeant auquel la Commission d'urbanisme aurait dû barrer la route.

Rue du Soleil-Levant 6, l'architecte a, semble-t-il, outrepassé le respect dû aux anciens. Peut-être trouverait-on dans un coin perdu de France un ferronnier qui s'obstine à suivre les exemples de ses prédécesseurs du XVIIIme siècle en s'interdisant de toucher à toute ferrure moderne. A Genève, cette tradition est bel et bien morte, et si habile que soit un serrurier, il ne ressuscitera pas, dans ses œuvres, l'esprit d'autrefois. Parlons notre langage et réalisons, avec toute la discrétion due aux pierres du XVIIIme siècle, de la belle ferronnerie du XXme siècle. Nos successeurs ne nous désapprouveront pas. Preuve en soit le respect que nous inspire aujourd'hui l'œuvre de ceux qui construisirent le portique Renaissance de notre cathédrale gothique.

Mais chacun comprendra que ce sont là critiques de détail pour caractériser l'esprit de nos architectes sans enlever en rien de leurs qualités propres.

La rédaction.